

**DÉVELOPPEMENT DES SCIENCES EN FRANÇAIS EN ECO**  
**DOCUMENT DE PRÉSENTATION**  
**Appel ouvert du 22 janvier au 24 mars 2024**

L'appel à manifestation d'intérêt « Développement des sciences en français en ECO » s'adresse aux **universités membres de l'AUF en Europe Centrale et Orientale** (cf. [www.auf.org/les\\_membres/nos-membres/](http://www.auf.org/les_membres/nos-membres/)) proposant des formations partiellement ou entièrement francophones et qui souhaitent améliorer la qualité de la formation linguistique en français à visée professionnelle des étudiants, en faisant appel à des lecteurs-stagiaires FLE.

## 1. OBJECTIFS

L'AUF vise à enrichir le dispositif régional de soutien au développement des sciences en français via un réseau d'*explorateurs pédagogiques* qui contribuent aux transformations académiques.

Les objectifs spécifiques de l'appel sont :

- Développer la maîtrise du français sur objectifs spécifiques dans des formations de français-langue moderne appliquée afin d'engager dans des démarches d'insertion professionnelle les étudiants des établissements membres de la région ;
- Actualiser des éléments méthodologiques pour la construction de parcours de formation par la consolidation des compétences des enseignants et adapter l'enseignement du FLE/FOS aux besoins des étudiants et aux exigences du marché ;
- Diversifier les méthodes d'apprentissage à travers des actions dans le cadre des activités culturelles, etc.

## 2. CANDIDATURE

L'appel vise le renforcement du dispositif d'enseignement/apprentissage du français de la région ECO par un soutien à la mise en place des **lecteurs et stagiaires de français langue étrangère**.

*NB : La mise en place d'un lecteur de français implique l'ouverture d'un poste au sein de l'établissement et fait l'objet d'un contrat de travail entre l'établissement porteur et le lecteur.*

### a) Critères d'éligibilité :

L'établissement qui formule une manifestation d'intérêt dans le cadre du présent appel doit :

- être membre de l'AUF en Europe Centrale et Orientale et à jour de sa cotisation ;
- dispenser des formations entièrement ou partiellement francophones.

### b) Conditions de candidature :

L'établissement porteur doit :

- justifier de l'intérêt de l'établissement et des retombées académiques explicites de la mise en place d'un dispositif de français à visée professionnelle tout en présentant la situation de l'enseignement du français au sein de l'établissement (par année d'études et par faculté, nombre d'étudiants concernés) ;
- présenter la lettre de mission pour le lecteur/stagiaire de français avec les principales activités qui lui seront confiées ;
- justifier de sa contribution pour la mise en place du dispositif de lecteur ou du stagiaire, le cofinancement de l'université, ainsi que les partenaires mobilisés et leurs contributions ;
- présenter l'accord motivé du plus haut responsable de l'établissement pour la mise en place du dispositif ;
- déposer le dossier complet en ligne sur [enquetes.auf.org](http://enquetes.auf.org).

## 3. DURÉE

Le soutien accordé par l'Agence Universitaire de la Francophonie couvre une période de maximum **10 mois** de l'année académique 2024-2025. La subvention sera octroyée à partir de la rentrée **2024 – 2025**.

## 4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures seront déposés en ligne sur la plateforme [enquetes.auf.org](http://enquetes.auf.org) avant le 24 mars 2024. Le processus de sélection se déroulera en trois étapes :

1. Vérification de la conformité administrative des dossiers et de leur recevabilité ;
2. Evaluation des dossiers ;
3. Sélection des propositions à financer.

Dans le cadre de l'**appel à manifestation d'intérêt 2024 seront prioritaires :**

- **les projets déroulés en partenariat et bénéficiant de cofinancements** (établissement porteur, partenaires institutionnels, partenaires socio-économiques, etc.).

## 5. SOUTIEN DE L'AUF

Le soutien de l'AUF comprend :

- une **allocation mensuelle forfaitaire** de maximum **570 EUR/mois** pour les stagiaires FLE et un cofinancement de maximum **250 EUR/mois** pour les lecteurs, versés dans la limite de la durée de la mission d'enseignement (nombre de mois) ;
- l'octroi d'une allocation ou d'une subvention dans le cadre du projet n'implique ni le recrutement, ni l'instauration d'une relation de travail entre l'AUF et le lecteur/stagiaire FLE qui en bénéficie ;
- un seul **titre de transport** émis par l'Agence Universitaire de la Francophonie et mis à la disposition du bénéficiaire (selon le cas), lui permettant de se déplacer entre son pays d'origine et le pays d'accueil ; le titre de transport n'est pas modifiable (le choix du moyen de transport appartient à l'AUF ; les excédents de bagage ne sont pas pris en charge) ;
- une **assurance maladie, accident et rapatriement** obligatoire dans le pays d'accueil, contractée par l'AUF (selon le cas).

**Toutes les formalités (identification des candidats (lancement d'un appel à candidatures), soutien à l'obtention du visa, vaccinations, logement, etc.) sont à la charge de l'établissement porteur et/ou du bénéficiaire.**

## 6. DOSSIER DE CANDIDATURE

**Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :**

- le formulaire de candidature dûment complété en ligne sur [enquetes.auf.org](https://enquetes.auf.org) ;
- la présentation de la situation de l'enseignement du français au sein de l'établissement (par année d'études et par faculté, nombre d'étudiants concernés) ;
- la lettre d'engagement de la part de la plus haute autorité de l'établissement en précisant le type et la valeur du cofinancement ;
- la lettre de mission pour le lecteur/stagiaire FLE recherché ;
- les cofinancements envisagés accompagnés de lettres d'engagement de la part des partenaires impliqués précisant le type et la valeur du cofinancement.

**Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.**

L'absence d'une pièce constitutive entraînera automatiquement l'irrecevabilité du dossier. Tout autre document considéré utile peut être ajouté au dossier.

## 7. CALENDRIER

**22 janvier 2024** – lancement de l'appel

**24 mars 2024 – clôture de l'appel**

**1<sup>er</sup> avril 2024** – publication des résultats

**26 avril 2024** – signature des conventions

**6 mai 2024 – 7 juin 2024** – entretiens de sélection

**Septembre-octobre 2024** – démarrage des projets